



**DIRECTION GÉNÉRALE**

**PÔLE TERRITOIRE**

**PÔLE FORMATION**

---

# BULLETIN OFFICIEL

---

**MARS 2024**

**PÔLE 3X3**

**PÔLE VIVRE ENSEMBLE**

**PÔLE MARQUE**

# DIRECTION GÉNÉRALE

Chers Présidents, chers techniciens,

Veillez trouver ci-dessous une synthèse et des précisions sur le dernier compte rendu du bureau concernant le statut de l'entraîneur pour les équipes engagées dans les championnats du CD69.

Sportivement.

Lionel SORLUT

*Lionel évoque le sujet du statut de l'entraîneur et de l'application des règles. Compte tenu des nombreux discours et interprétations sur ce sujet, Lionel a consulté la DTN (Direction Technique National) afin de connaître les obligations et recommandations afin de se positionner (CD69) sur notre politique à ce sujet.*

*Lionel propose donc une modification du statut de l'entraîneur pour la saison 24/25 correspondant au point précédemment évoqué.*

*Les équipes de jeunes participantes à une accession ligue (1ere phase de championnat jeunes « Préligue ») devront répondre en tout point au statut régional.*

*Les équipes seniors d'accession en R3 (PRF et PRM) devront répondre en tout point au statut régional R3 (sauf 1ere année de montée de D2 en PRM/F -> mise à niveau).*

*Pour toutes les autres catégories Jeunes (D1, D2,..) et senior (D2,D3,..) aucun statut ne sera appliqué.*

*> Le Bureau valide favorablement avec 9/10 voix et 1 abstention.*

*Compte tenu de ce dispositif et afin d'être cohérent avec nos clubs cette allégement sera appliqué dès cette saison (pas de pénalité pour les clubs non en conformité)*

**Cependant la formation continue restera en vigueur, c'est-à-dire la participation à une intervention technique d'une demi-journée exclusivement organisée par le CD69.**



# DIRECTION GÉNÉRALE



## GARANTIES INDIVIDUELLE ACCIDENT BÉNÉFICIAIRE AUX LICENCIES FFBB (HORS ATHLETES DE HAUT NIVEAU) / Saison 2023-2024 (cf. Accord collectif n° 2231 souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs et notice d'information correspondante)

Selon la formule choisie par l'Assuré sur le formulaire de demande de Licence, les garanties sont les suivantes :

- ▶ Formule A (cotisation : 2,17 € TTC / 0,56 € TTC pour les licences et Pass « Hors club ») : « Frais médicaux », « Décès », « Invalidité permanente »
- ▶ Formule B (cotisation : 6,27 € TTC / 2,16 € TTC pour les licences et Pass « Hors club ») : garanties de la formule A et garantie « Indemnités journalières »
- ▶ Formule C (cotisation : 0,36 € TTC) : « Garantie invalidité complémentaire » à la formule A ou B
- ▶ Aucune cotisation à acquitter au titre des formules A et B pour les titulaires de licences « Micro Basket » ou « Vivre Ensemble »

GARANTIES	GARANTIES DE BASE		GARANTIE COMPLÉMENTAIRE															
	FORMULE A (1)	FORMULE B	FORMULE C (2)															
<b>FRAIS DE SOINS DE SANTÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ..... 200% de la base de remboursement Sécurité Sociale</li> <li>- Forfait journalier hospitalier ..... 100% des frais réels</li> <li>- Frais d'ostéopathie ..... Maximum 300 € / an</li> <li>- Soins dentaires ..... 450 €</li> <li>- Frais de prothèse dentaire ..... 900 €</li> <li>- Soins optiques (lunettes / lentilles) ..... 300 € (monture : 150 € / 150 € par lentille)</li> <li>- Frais de 1er transport (du lieu de l'accident à l'établissement hospitalier le plus proche susceptible de donner les premiers soins) ..... 100% des frais réels</li> <li>- Frais de transport pour se rendre aux soins médicalement prescrits ..... 100% des frais réels</li> </ul>																	
<b>BONUS SANTÉ</b>	<p>Au-delà des prestations de base ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un « <b>BONUS SANTÉ</b> » à concurrence d'un montant global maximal par accident de 1 000 €.</p> <p><b>Ce Bonus Santé est disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur.</b></p> <p>L'assuré pourra disposer de ce Bonus pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépassements d'honoraires médicaux ou chirurgicaux,</li> <li>- prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale,</li> <li>- soins dentaires et optiques,</li> <li>- en cas d'hospitalisation : la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc. ne sont pas pris en compte) // si le blessé est mineur : le coût d'hébergement d'un parent accompagnant facturé par l'hôpital, ainsi que les frais de trajet,</li> <li>- frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles,</li> </ul> <p>et d'une façon générale tous frais de santé prescrits par un médecin praticien.</p>																	
<b>DÉCÈS ACCIDENTEL</b>	<p>25 000 €</p> <p>Majoration de 10% par enfant à charge dans la limite de 50% du capital garanti</p>																	
<b>INVALIDITÉ ACCIDENTELLE</b>	<p><i>Barème progressif</i></p> <p><i>Capital réductible selon le taux d'invalidité</i></p> <table style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="padding: 2px;">- 0 % à 19 %</td><td style="padding: 2px;">20.000 €</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">- 20 % à 34 %</td><td style="padding: 2px;">50.000 €</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">- 35 % à 49 %</td><td style="padding: 2px;">100.000 €</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">- 50 % à 65 %</td><td style="padding: 2px;">200.000 €</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">- 66 % à 100 %</td><td style="padding: 2px;">350.000 €</td></tr> </table> <p><i>Exemple pour un taux d'invalidité de 40%:</i> 100 000 € x 40% = 40.000 €</p>		- 0 % à 19 %	20.000 €	- 20 % à 34 %	50.000 €	- 35 % à 49 %	100.000 €	- 50 % à 65 %	200.000 €	- 66 % à 100 %	350.000 €	<p><i>Barème progressif</i></p> <p><i>Capital réductible supplémentaire</i></p> <table style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="padding: 2px;">10.000 €</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">25.000 €</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">50.000 €</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">100.000 €</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">175.000 €</td></tr> </table> <p><i>Exemple pour un taux d'invalidité de 40%:</i> 50 000 € x 40% = 20.000 €</p>	10.000 €	25.000 €	50.000 €	100.000 €	175.000 €
- 0 % à 19 %	20.000 €																	
- 20 % à 34 %	50.000 €																	
- 35 % à 49 %	100.000 €																	
- 50 % à 65 %	200.000 €																	
- 66 % à 100 %	350.000 €																	
10.000 €																		
25.000 €																		
50.000 €																		
100.000 €																		
175.000 €																		
<b>Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (3)</b>	500.000 €	250.000 €																
<b>INDEMNITÉS JOURNALIÈRES (4)</b>	Formule A : Garantie exclue	45 € par jour Sans franchise Maximum : 120 jours																

(1) Les non licenciés (joueurs en initiation ou à l'essai, préposés) bénéficieront des garanties de la formule A

(2) Le licencié ayant souscrit à l'une des deux formules de base « A » ou « B » peut à tout moment de l'année, tant à l'échéance qu'en cours d'année fédérale, souscrire à la formule complémentaire « C », les garanties afférentes à cette formule « C » se cumulant avec celles attachées aux formules de base « A » et « B ».

(3) L'indemnité versée en cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie ne peut se cumuler avec le capital d'invalidité partielle ou totale.

(4) La garantie « Indemnités Journalières » visée au tableau ci-dessus, bénéficie aux seuls titulaires de la formule « B », ainsi qu'aux titulaires de la formule « B » ayant ultérieurement souscrit à la formule complémentaire « C ».

# DIRECTION GÉNÉRALE



## DEMANDE DE RÉCOMPENSES

Les responsables de clubs, qui désirent honorer les dirigeants de leur association, sont priés de nous en informer en indiquant les renseignements suivants :

NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DE LICENCE : ..... DEPUIS : .....

CLUB : .....

FONCTION DANS LE CLUB (IMPÉRATIF) : .....

.....

.....

NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DE LICENCE : ..... DEPUIS : .....

CLUB : .....

FONCTION DANS LE CLUB (IMPÉRATIF) : .....

.....

.....

NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DE LICENCE : ..... DEPUIS : .....

CLUB : .....

FONCTION DANS LE CLUB (IMPÉRATIF) : .....

.....

.....

**NB : MERCI DE CLASSER VOS DEMANDES PAR ORDRE DE PRIORITÉ, AVEC UN MAXIMUM DE TROIS PAR CLUB.  
À ADRESSER AU COMITÉ DU RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON  
AVANT LE 30 AVRIL 2024.**



# DIRECTION GÉNÉRALE

## VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail [signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr)



S'interroger, c'est **AGIR**.  
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés



en cas d'urgence



pour signaler  
des situations  
d'enfance en danger



pour les cyberviolences  
et le harcèlement en ligne



pour la prévention  
du suicide

## VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail [signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr)



S'interroger, c'est **AGIR**.  
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés



en cas d'urgence



pour signaler  
des situations  
d'enfance en danger



pour les cyberviolences  
et le harcèlement en ligne



pour la prévention  
du suicide

## **DIRECTION GÉNÉRALE**

Dates de fermeture du Comité

- du mercredi 8 mai au 12 mai inclus (ASCENSION)
- le lundi 20 mai 2024 (PENTECÔTE)
- du lundi 5 août au 25 août 2024 inclus (CONGÉS D'ÉTÉ)

## PÔLE TERRITOIRE

## CHALLENGE BENJAMIN(E)S

La phase départementale du Challenge Benjamin(e)s du CD69 s'est clôturée ce dimanche avec l'organisation de la finale et du tournoi 3X3 en collaboration avec le BASKET RILLIEUX CREPIEUX et la MÉTROPOLE DE LYON

Tous les participants sont repartis avec une dotation (t-shirt de l'événement, gourde, album PANINI NBA)

Voici le podium féminins et masculins qualifiés pour la phase Régionale

### **FILLES :**

- Maëlys VIEIRA ROSA - FC Lyon ASVEL Féminin - 53 points
- Elsa BERGER - FC Lyon ASVEL Féminin - 51 points
- Elora BENOIT - AVSR BASKET - 47 points

### **GARÇONS :**

- Mael LEROUX - USOL VAUGNERAY BRINDAS - 54 points
- Maxime LAFOREST - BEAUJOLAIS BASKET - 50 points
- Soren NICOLAY - AS ANDEOLAISE - 48 points

Bravo aux 6, ils représenteront notre comité le 17 mars 2024 à TARARE (69)

Vous trouverez le classement de la finale sur le lien ci-dessous

[CLASSEMENT FINALE DÉPARTEMENTALE](#)



# PÔLE TERRITOIRE

# CHALLENGE BENJAMIN(E)S





## PÔLE TERRITOIRE

## MINIBASKET

La FNMB aura lieu cette saison le Samedi 25 Mai 2024 sur le site Grigny.  
Pour cette édition, la commission Mini Basket recherche des paniers de Basket Mobile afin de pouvoir créer le maximum de terrains possibles sur le site.

Infos et contact : Philippe CINQUIN - [ctdeveloppement@basketrhone.com](mailto:ctdeveloppement@basketrhone.com)

## MICRO BASKET

La prochaine formation Micro Basket aura lieu du 29 au 30 mars à Voiron.

Le coût de la formation est de 250€ par personne. Le diplôme d'Animateur Micro Basket permet la labellisation du club (gratuite) et la création de licences Micro Basket, au tarif unique de 6€ par saison au lieu de 29€ pour une licence classique U3 ou U5 (prix du socle). Le coût de la formation est donc remboursé dès le 11ème enfant accueilli sur vos séances.

Pour vous inscrire, rapprochez vous de Célia CHORON -  
[microbasket@aurabasketball.com](mailto:microbasket@aurabasketball.com)

Durant ces vacances scolaires, la commission technique était bien occupée sur différentes missions :

La formation des cadres avec les Brevets fédéraux : Enfants & Adultes ainsi que sur le CSI du DETB.

Le samedi 17 février avec les interventions de Franck SAILLANT, David ROSIER et David GUTKNECHT. Le dimanche 18 février c'était le dernier présentiel pour le CSI avec deux interventions, une sur le 1C1 après réception de David ROSIER et l'autre intervention dispensée par Skeeter JACKSON sur le 1C1 jeu près du panier : jeu posté.

- Un grand merci au club de Beaumarchais Basket Lyon métropole pour l'accueil.

Ensuite le Lundi 19 Février et Mardi 20 Février, c'est au tour des espoirs U12 (Génération 2012) de réaliser un stage sur deux jours afin de pouvoir les préparer sur les prochaines échéances : Festi U12 & RIC : rassemblement inter comité.

- Un grand merci au club du SGOSFF (Saint Genis Oullins St Foy Féminin) pour l'accueil et les repas.

Ensuite le Mercredi 21 Février & jeudi 22 Février s'est déroulée la formation interne du CD69ML, l'assistant jeune. Avec la présence de 21 jeunes entraîneurs de différents horizons du département (- de 16 ans).

Ce fut l'occasion de les initier à l'entraînement et à la préparation qui en découle à travers des moyens ludiques. Merci à nos jeunes, aux conseillers territoriaux et à Toufic GAMAZ pour l'animation de ces journées.



## PÔLE FORMATION

## COMMISSION TECHNIQUE

Le Lundi 26 Février et Mardi 27 Février, ce fut aussi l'ouverture de la sélection 3X3 pour la catégorie U13 Filles et garçons, rassemblement qui regroupe actuellement 18 filles et 24 garçons sous la houlette de Philippe CINQUIN, Franck SAILLANT, Bénédicte FOMBONNE, Salim MEFLAH & David GUTKNECHT.

Ensuite ce sera au tour de rassembler les sélections 3X3 U14 le Mercredi 28 Février avec potentiellement la présence de 23 filles et 31 garçons.

Suivi le jeudi 29 Février des U15 avec 31 garçons et 23 filles.

Nous remercions ainsi le club de l'USOL Vaugneray Brindas pour l'accueil et les repas.

Les vacances s'achèvent par le brevet fédéral adulte pour le présentiel n°3 le samedi 2 mars et le dimanche 3 mars avec la finale départementale du challenge benjamin(e) à Rillieux-la-Pape



## PÔLE FORMATION

FORMATION

CDO

Un grand merci au club Oullins Sainte-Foy Basket pour la mise à disposition de son stage et de ses locaux pour la formation initiale accélérée des arbitres du comité du Rhône.

12 nouveaux arbitres pourront faire leur classes sur les derniers mois de championnat.

Formation Continue :

- Groupe A 02/03 à Pont-de-Cheruy
- Groupe B 09/03 à Mions

Formation initiale :

- Séance de formation le samedi 09 Février
- Formation Départementale :
- Séance de formation le dimanche 17 février

# PÔLE 3X3

**FINAL SIX**

**20 AVRIL 2024**

GYMNASSE STE BARBE  
RUE SAINTE BARBE  
69110 - SAINTE FOY LES LYON

**U13 M/F**

**9H30 - 13H30**

**3X3**  
RHONE

**#FINAL6**



City of Ste Foy les-Lyon logo, METROPOLE GRAND LYON logo, QSF3B logo, and 3X3 RHONE logo are at the bottom.

**#FINAL6**

**FINAL SIX**

**20 AVRIL 2024**

GYMNASSE STE BARBE  
RUE SAINTE BARBE  
69110 - SAINTE FOY LES LYON

**U15 M/F**

**14H - 18H**

**3X3**  
RHONE



City of Ste Foy les-Lyon logo, METROPOLE GRAND LYON logo, QSF3B logo, and 3X3 RHONE logo are at the bottom.

**FINAL SIX**

**#FINAL6**

**21 AVRIL 2024**

GYMNASSE STE BARBE  
RUE SAINTE BARBE  
69110 - SAINTE FOY LES LYON

**U18 M/F**

**9H30 - 13H30**

**3X3**  
RHONE



City of Ste Foy les-Lyon logo, METROPOLE GRAND LYON logo, QSF3B logo, and 3X3 RHONE logo are at the bottom.

**FINAL SIX**

**21 AVRIL 2024**

**14H - 18H**

GYMNASSE STE BARBE  
RUE SAINTE BARBE  
69110 - SAINTE FOY LES LYON

**SENIORS M/F**

**#FINAL6**



City of Ste Foy les-Lyon logo, METROPOLE GRAND LYON logo, QSF3B logo, and 3X3 RHONE logo are at the bottom.



## **PÔLE 3X3**

### SERIES 3X3

Le #FINAL6 (finale départementale 3X3) aura lieu le 20 et 21 avril 2024 au Gymnase STE BARBE et sera organisé en collaboration avec le club OULLINS SAINTE-FOY BASKET.

Cet événement de clôture de saison 3X3 pour nos clubs déterminera le champion par catégorie qui représentera notre territoire sur le MASTER de Ligue AURA qui aura lieu le 1er juin 2024 à Voiron (38).

### OPEN PLUS ACCESS SUPERLEAGUE

Ce tournoi aura lieu le mercredi 1er mai 2024 et sera organisé en collaboration avec le SO GIVORS.

Cet Open est qualificatif pour l'Open Plus de PESCHADOIRES (63) du 29 juin 2024.

**Ouverture des inscriptions à partir du 1er Avril 2024**



**Fête du Basket Santé 2024**

La 4ème édition de la Fête du Basket Santé aura lieu le dimanche 30 juin 2024. Elle sera accueillie par le SO Givors.

Nous vous attendons nombreux pour cet évènement, ouvert aux clubs labellisés Basket Santé ainsi qu'au clubs souhaitant découvrir cette activité sur le terrain.

**Formations**

La prochaine formation Basket Santé aura lieu du 25 au 29 mars à Voiron

Retrouver toutes les formations fédérales : <https://www.ffbb.com/formations>

**BASKET INCLUSIF**

Le Comité Paralympique & Sportif Français propose actuellement son Programme Club Inclusif.

Ce programme de sensibilisation des clubs sportifs, coordonné par le CPSF en collaboration avec les Fédérations Handisport et du Sport Adapté, est financé par les collectivités qui souhaitent augmenter le nombre d'associations sportives para-accueillantes sur leur territoire.

Une prochaine session ouvre ses portes très prochainement dans la Communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône.

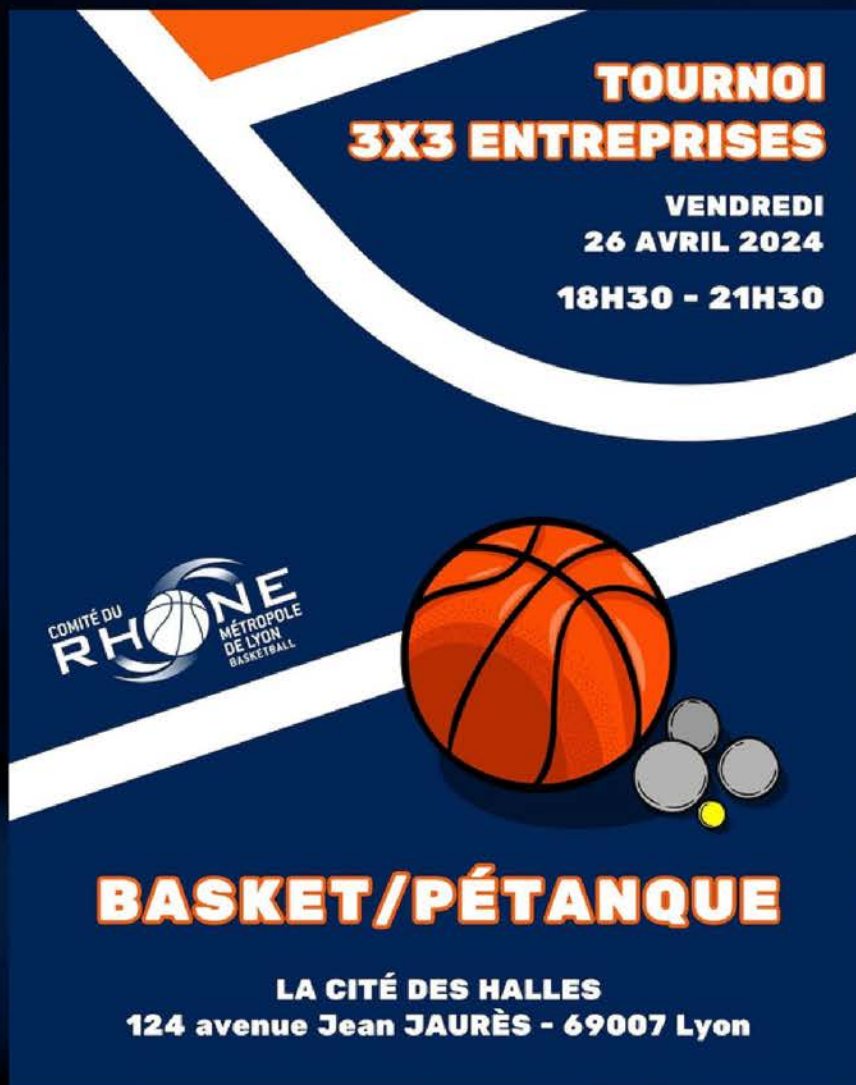
Si vous souhaitez participer, contactez Juliette GIVERNAUD-GIRAU  
[j.givernaud-girau@france-paralympique.fr](mailto:j.givernaud-girau@france-paralympique.fr)

## PÔLE MARQUE

BASKET  
ENTREPRISE

Le prochain tournoi 3x3 Entreprises aura lieu le vendredi 26 avril à la Cité des Halles (Lyon 7), sous un format inédit : Basket Pétanque.

Ouverture des inscriptions le 26 mars.



**TOURNOI  
3X3 ENTREPRISES**

**VENDREDI  
26 AVRIL 2024  
18H30 - 21H30**

COMITÉ DU  
**RHONE**  
MÉTROPOLE  
DE LYON  
BASKETBALL

**BASKET/PÉTANQUE**

**LA CITÉ DES HALLES  
124 avenue Jean JAURÈS - 69007 Lyon**